

Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Janvier 2020

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Adjoint au Maire

Présents : M. Marc LUCCHINI - M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - M. Christian SUBTIL

Absents excusés : M. Daniel PERLATI donne procuration à M. Christian SUBTIL - Mme Monique LEYENDECKER donne procuration à M. Christophe LEYENDECKER - M. Didier JACQUES donne procuration à Mme Christine KUNERAT - Mme Sophie FROMOND donne procuration à M. Marc LUCCHINI - Mme Christelle HUNEAU – M. Christophe GUTH.

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 12

N° 2020-001 : Anticipation sur le budget d'investissement 2020

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation doit en outre préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé d'anticiper les inscriptions suivantes :

<input type="checkbox"/> 311 : Bâtiments 2020	15 000 €
<input type="checkbox"/> 312 : Equipements techniques 2020	5 000 €
<input type="checkbox"/> 313 : Voirie 2020	10 000 €
<input type="checkbox"/> 314 : Environnement 2020	5 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des montants proposés.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 21 janvier 2020

Pour copie conforme,
Illange, le 21 janvier 2020
Le Maire,

ADJOINT



Accusé de réception en préfecture
057-215703430-20200120-DCM2020001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2020
Date de réception préfecture : 21/01/2020